

SOCIETE DES
ADMINISTRATEURS ET FONCTIONNAIRES DES COMMUNES NEUCHATELOISES

P r o c è s - v e r b a l

de la 66ème assemblée générale du vendredi 15 mai 1992

tenue à Chézard-St-Martin

Présidence : Monsieur Raymond FROSSARD, Président

Le Président ouvre la séance à 18.30 heures, au Centre communal de St-Martin. Il se plaît à saluer la présence des personnalités suivantes :

M. Michel Von WYSS,	Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Intérieur;
M. Pierre-François VUILLEMIN,	Premier Secrétaire du Département de l'Intérieur;
M. André RUEDI,	Chef du Service des communes;
M. Armand SCHALLER,	Adjoint au Service des communes;
M. Jean-Paul RENAUD,	Président du Conseil communal de la commune de Chézard-St-Martin;
M. J.-Claude BARBEZAT,	Conseiller communal à Chézard-St-Martin;
M. Michel GREMAUD,	Président de la Société des Magistrats et Fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel;
M. Raymond GROBETY,	Membre de ladite société;
M. Philippe FAVRE,	Membre du comité de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux.

S'est excusé, Monsieur Jean-Marie Reber, Chancelier d'Etat, retenu par d'autres obligations.

Le Président salue les membres de la presse qui assistent à ces délibérations. Il remercie les Autorités communales de céans pour leur accueil, ainsi que notre collègue et ami Rémy Hadorn, qui s'est occupé de l'organisation de cette soirée.

L'ordre du jour, accepté à l'unanimité sans modification, a la teneur suivante :

ORDRE DU JOUR

1. Appel;
2. Procès-verbal de la 65ème assemblée générale du 3 mai 1991, à la Sagne;

3. Rapports :
 - a) du Président,
 - b) du Caissier,
 - c) des Vérificateurs,
4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs;
5. Mutations;
6. Elections statutaires :
 - a) d'un Président
proposition : M. Raymond FROSSARD,
Marin-Epagnier;
 - b) du Représentant du district du Val-de-Travers
proposition : M. Jean-Pierre CHASSOT
Fleurier;
7. Nomination de membres honoraires;
8. Fixation de la cotisation 1992
Proposition : Fr. 50.-- membre actif,
(repas compris)
Fr. --.-- membre honoraire, non
actif,
Fr. 10.-- membre libre,
Fr. 20.-- membre soutien;
9.
 - a) Communication du lieu de l'assemblée générale de 1993: Marin-Epagnier
 - b) Désignation des vérificateurs de comptes et du suppléant;
Proposition : St-Blaise et Cressier
Le Landeron (suppléant);
10. Divers.

1. APPEL

L'appel effectué au moyen d'une liste de présence fait ressortir 69 membres présents.

2. PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la 65ème assemblée générale ordinaire du 03 mai 1991, à La Sagne, a été adressé à tous les membres, il n'en est donc pas fait lecture.

Aucune remarque ou objection n'étant formulées à son sujet, il est adopté à l'unanimité.

3. RAPPORTS

a) du Président

Arrivé ce soir au terme de la première année de son mandat, notre Président a le plaisir de résumer les principales activités de la société et plus particulièrement encore, du comité.

"L'activité déployée durant ce dernier exercice peut être considérée comme satisfaisante. Elle a été consacrée à régler les projets mis en exergue lors de notre dernier rapport.

Relevons que le comité a siégé dans sa nouvelle composition de 7 membres conformément aux décisions prises lors de la dernière assemblée.

Durant l'exercice écoulé, le comité s'est réuni à trois reprises, le 25 septembre 1991, les 19 février et 1er avril 1992. Deux séances de travail ont été organisées par le comité pour la préparation des examens écrits en faveur des apprentis des administrations communales. Elles se sont déroulées les 2 et 15 avril 1992. Cette commission ad hoc était constituée des administrateurs communaux Roger DAINA, de Cortaillod et Pierre GINDRAUX, de Corcelles-Cormondrèche, de Rémy VOIROL, responsable du service administratif de la Police locale de la Ville de Neuchâtel, ainsi que du Vice-président et du Président de la société.

Deux représentations ont également été assumées, la première par le Président et le Vice-président, le 27 septembre 1991 à Lavey-Village, à l'Assemblée générale de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, la seconde vendredi 8 mai dernier, à Môtiers par le Président et le Secrétaire correspondance, à l'Assemblée générale de la Société des Magistrats et Fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel.

Enfin, une séance a encore eu lieu le 22 août 1991, entre votre Président et le Chef du Service cantonal de l'assistance, Monsieur Daniel MONNIN, au sujet des décomptes d'assistance.

Comme vous pouvez vous en rendre compte, l'année a été bien chargée, d'autant que des travaux bien spécifiques ont encore été effectués par deux membres du comité, concernant d'une part l'élaboration par Claude GERSTER, du document pour les examens écrits des apprentis et également de l'enquête relative aux émoluments et autres taxes de chancellerie, élaborée par Monique CALAMÉ.

L'intervention de notre collègue Denis LUTHI, de la Sagne, lors de la dernière assemblée a démontré la réelle nécessité d'information dans ce domaine. En effet, 56 questionnaires ont été retournés, ce qui a nécessité, bien évidemment, de longs travaux de dépouillement.

Le comité envisage de faire une synthèse des éléments récoltés dans le dessein d'établir un projet d'arrêté avec une fourchette des tarifs qui pourrait être appliquée en toute liberté, autonomie des communes oblige.

Cependant, l'objectif principal que le comité s'était fixé et dont il vous avait fait part l'année dernière, était, sans conteste, celui concernant les examens écrits pour les apprentis de 3ème année, de nos communes.

Nous vous rappelons quand même que nos apprentis étaient confrontés en fin d'apprentissage à des questionnaires émanant de la Société suisse des employés de commerce, donc sans rapport avec l'instruction reçue, durant leur formation.

Dès cette année déjà, il n'en sera plus ainsi. En effet, un premier questionnaire de 45 questions "made" Société des administrateurs et fonctionnaires des communes neuchâteloises a été élaboré et tiendra lieu d'épreuve pour les prochains examens du mois de juin. Souhaitons que le test soit positif. Il est bien évident qu'un questionnaire n'est pas suffisant et qu'un important travail reste encore à faire. Il est impératif que nous puissions disposer de cent cinquante questions environ, afin de nous permettre d'assurer un cycle sur trois années. S'il est évident que les cinquante premières questions ont été relativement aisées à trouver, il n'en sera certainement pas de même pour les cinquante dernières, pour lesquelles il sera nécessaire de puiser dans les réserves, sans pour autant cependant poser problème à celles et ceux qui devront y répondre.

Néanmoins, pour la réussite de nos apprentis, c'est avec enthousiasme que les membres de la commission mèneront à chef ce projet. Je ne voudrais pas manquer ici l'occasion de remercier très chaleureusement tous les membres de la commission pour leur appui et le temps qu'ils ont consacré pour cette noble cause. Mes remerciements s'adressent également à toutes celles et ceux qui ont accepté un poste d'expert aux examens écrits et oraux.

Votre comité s'engage également à suivre attentivement l'étude qui sera faite dans le cadre de la présentation des comptes d'assistance, à laquelle nous avons demandé d'être associés.

Tels sont les points essentiels que votre Président tenait à vous faire part, en retraçant l'activité de votre comité durant l'exercice écoulé, en n'oubliant toutefois pas ce conseil à l'adresse de tous les fonctionnaires communaux.

En effet, en cette période de difficultés économiques, les serveurs de la fonction publique sont souvent l'objet de remarques désagréables et d'agressions verbales. Cet état de fait est principalement marquant dans les communes. Si les "planqués" que nous sommes, car c'est habituellement comme cela qu'on nous surnomme, sont enviés, ils sont aussi là pour rendre service et aider ceux et celles qui justement les critiquent. Il ne faudrait dès lors pas l'oublier et il serait important que le message passe dans toutes les administrations.

Avant de conclure, le Président souhaite adresser ses très vives remerciements à ses collègues du comité, pour leur collaboration, leur engagement et leur disponibilité ainsi qu'également à Messieurs André RUEDI et Armand SCHALLER, pour leur amabilité à répondre et à nous aider en toutes circonstances. "

b) du Caissier

Le caissier, Jean-Claude Marti, nous donne lecture du résumé des comptes de l'année 1991-1992, qui bouclent par un bénéfice de Fr. 1.177.35, ce qui porte la fortune de la société à Fr. 22.828.--.

c) des Vérificateurs

Nos collègues Micheline BLANDENIER, de Savagnier et Claude-Alain MICHEL, de Dombresson, ont procédé en date de ce jour, au contrôle des comptes qui viennent de nous être exposés. Ceux-ci ont été reconnus exacts et bien tenus. Ils recommandent donc à l'assemblée de les accepter tels que présentés et d'en donner décharge au caissier avec remerciements.

4. DECHARGE AU COMITE, AU CAISSIER ET AUX VERIFICATEURS

Le Président met en discussion les différents rapports qui viennent d'être lus. La parole n'étant pas demandée, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité et décharge en est donnée à leurs auteurs.

5. MUTATIONS

A ce jour, et sous réserve d'acceptation par l'Assemblée des nouveaux membres, l'effectif de la société se présente comme suit:

Total des membres :	125
Membres actifs	105
Membres honoraires actifs	9
Membres honoraires non actifs	9
Membres libres	2

soit 114 membres actifs et 11 membres non actifs.

Admissions

CARMINATI	Patrizia	Fontainemelon
CASSI	Angela	La Sagne
SOARES	Michèle	Bôle
CHEVALLEY	Marc	Bevaix
STAUFFER	Béatrice	Chézard-St-Martin
SIEGENTHALER	Denise	La Chaux-du-Milieu
FRANCHON	Jean-Pierre	Le Locle
VARRIN	Henri	La Chaux-de-Fonds

Démissions

SEILER	Jean-Luc	Saint-Aubin
GIRARDIER	Alain	Bôle
LOCATELLI	Eliane	Saint-Aubin
HIRSCHI	Otilie	La Sagne
ZIMMERMANN	Charles-Henri	Hauterive

Le Président rappelle encore que la société a enregistré, durant l'année écoulée, le décès d'un de ses membres, Monsieur Paul TISSOT.

Pour honorer la mémoire de celui-ci, l'assemblée est priée de se lever pour observer une minute de silence.

6. ELECTIONS STATUTAIRES

Selon l'art. 12 des statuts, les membres du comité sont élus pour une période de 3 ans. Ils sont rééligibles.

En cette fin d'exercice, deux membres arrivent au terme d'une période de trois ans: Le Président, ainsi que le représentant du Val-de-Travers, Paul-André ADAM.

Le Président acceptant un nouveau mandat, la parole est donnée au Vice-président qui présente la candidature du président sortant.

Par acclamation, Monsieur Raymond FROSSARD est reconduit dans ses fonctions.

Ce dernier, reprenant sa place, informe l'assemblée que le poste du représentant du Val-de-Travers est à repourvoir, notre collègue et ami Paul-André ADAM n'ayant pas souhaité briguer un nouveau mandat, ce qui est son droit le plus strict.

Aussi, le Président, avant de passer à la nomination de son successeur, lui adresse en son nom personnel, ainsi qu'au nom du comité et de tous les membres de la société, ses chaleureux remerciements pour sa collaboration et l'excellent travail fourni durant toutes ces années passées au comité.

Pour le remplacer, le comité propose la candidature de Monsieur Jean-Pierre CHASSOT, de Fleurier.

Aucune autre candidature n'étant proposée, Monsieur Jean-Pierre CHASSOT est élu par acclamation également. Le Président le prie de bien vouloir gagner la table du comité.

7. NOMINATION DE MEMBRES HONORAIRES

Le Président a l'honneur et le grand plaisir d'appeler à la tribune,

Messieurs André ISCHER, de La Chaux-de-Fonds,
Denis LUETHI, de La Sagne,
Claude-Alain MICHEL, de Dombresson et
Paul-André ADAM, de Travers,

qui, conformément à l'article 5 des statuts, sont élevés au rang de membres honoraires de la société, chacun ayant accompli 25 ans de sociétariat.

8. FIXATION DE LA COTISATION 1992

Les propositions du comité qui sont de reconduire, pour cette année encore le montant des cotisations telles que nous les connaissons, sont acceptées à l'unanimité par l'assemblée.

Ainsi donc, pour 1992, les cotisations suivantes sont confirmées :

- Fr. 50.-- membre actif, (repas compris)
- Fr. -.-- membre honoraire non actif
- Fr. 10.-- membre libre
- Fr. 20.-- membre soutien.

9. ASSEMBLEE GENERALE 1993

- a) Communication du lieu de l'assemblée générale 1993 :
Marin-Epagnier;
- b) Désignation des vérificateurs de comptes et du suppléant :
La vérification des comptes sera assurée par les collègues de
St. Blaise et Cressier, suppléant Le Landeron.

10. DIVERS

Notre collègue Denis LUETHI, de La Sagne tient juste à relever dans quelle mesure les choses ont changé en 25 ans ! En effet, lors de sa première assemblée, il se rappelle encore combien ses collègues d'alors étaient distants et donc les contacts difficiles à établir.

Il se rappelle avoir passé sa première assemblée générale, quasi ignoré dans un coin, sans que personne ne lui ait adressé la parole...

Aussi, se réjouit-il de constater les progrès accomplis depuis lors, progrès qui sont notamment dus à l'instauration du tutoiement obligatoire entre membres.

La parole n'étant plus demandée, le Président, ainsi que le veut la coutume, donne la parole à Monsieur le Conseiller d'Etat, Michel von Wyss, Chef du Département de l'Intérieur. Il est invité à prendre place à la tribune.

Après avoir apporté les salutations de son département et de ses collègues du Conseil d'Etat, Monsieur von Wyss relève combien il a été impressionné par le dynamisme de la société, qui selon lui est en pleine mutation avec l'arrivée en force des dames.

Il tient d'autre part, à remercier tous les membres pour leur collaboration avec le Service des communes, et souligne particulièrement la nature des relations qui sont toujours empreintes d'une grande cordialité.

Ceci précisé, notre hôte envisage de nous parler, ce soir, des nouvelles dispositions que le Conseil d'Etat se propose de faire accepter par le Grand Conseil, lors de sa prochaine session du mois de juin.

Il s'agit, plus particulièrement d'une modification de la loi du Fonds d'aide aux communes en difficulté. Dans les grandes lignes, l'essentiel de cette modification consiste à étendre également au niveau du compte de fonctionnement, les possibilités d'interven-

tion en faveur des communes dont l'effort fiscal est le plus élevé.

Il nous informe également que son département va organiser, sous peu, une séance à l'intention de toutes les communes, concernant la modification de la loi fédérale en matière d'assistance, qui entrera en vigueur, le 1er juillet 1992.

Pour clore la partie officielle de cette 66ème assemblée générale des administrateurs et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises, la parole est encore donnée au représentant de l'autorité communale de céans, en l'occurrence, Monsieur Jean-Paul Renaud, Président de commune, qui remercie la société et plus particulièrement son comité d'avoir choisi Chézard-Saint-Martin pour y tenir ses assises annuelles.

Il nous présente ensuite sa commune, qui fêtera, courant 1998, son premier millénaire.

Le Président remercie ces deux orateurs pour leurs aimables paroles qui clôturent de fort belle manière ces assises 1992.

Il prie ensuite chacun de suivre les directives de notre collègue Rémy Hadorn, pour la partie récréative, qui débute par un apéritif offert par la Commune de Chézard-St-Martin.

La séance est levée, il est 19.30 heures.

**Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises**

**Le Président :
Raymond Frossard**

**Le Rapporteur :
J.-Jacques Landry**